



FORMATION CONTINUE

Programme recommandé (2025)

Rappel du cadre réglementaire concernant les assujettis :

- Les dirigeants qualifiés doivent s'assurer qu'ils disposent eux-mêmes en permanence d'une formation adéquate (art. 20 LEFIN).
- Les dirigeants qualifiés sont responsables d'évaluer le caractère adéquat des formations, en particulier par rapport à l'activité exercée et à leur périodicité.
- Il est de la responsabilité des dirigeants qualifiés de s'assurer que tous les collaborateurs/rices maintiennent durablement les compétences acquises en suivant régulièrement des formations continues (art. 25 OEFIN).

L'OSIF suggère le programme de formation continue ci-dessous, à titre indicatif. Chaque société est responsable d'établir une stratégie de formation adaptée et adéquate pour chaque catégorie de collaborateur/rice en fonction de l'activité.

L'adéquation des formations est fonction par exemple de l'activité de l'assujetti, de la stratégie de formation, des besoins spécifiques de l'assujetti et/ou de ses collaborateurs/rices, des nécessités actuelles, etc..

Profil	Contenu réglementaire			Contenu spécifique	Durée totale par année
	LBA	LSFin ¹	LEFin	Connaissances professionnelles et techniques	
Dirigeant qualifié	✓✓	✓✓	✓✓	✓✓	1 journée
Responsable compliance	✓✓	✓✓	✓✓	✓	1 demi-journée
Responsable risk management	✓	✓✓	✓✓	✓	1 demi-journée
Autre collaborateur (activité en lien avec la LBA ou la clientèle)	✓✓	✓		✓✓	1 demi-journée

Légende:

- ✓✓ Contenu essentiel, vivement recommandé
- ✓ Contenu important, recommandé

¹ Les trustees ne sont pas tenus de suivre une formation LSFin s'ils ne fournissent pas de services financiers au sens de la LSFin.

Type de formations

Cours en personne (présentiel)

Type de formation recommandé, à privilégier.

E-learning

Peu recommandé pour les dirigeants qualifiés et les responsables compliance / risques.

Possible pour les autres collaborateurs, pour autant que la participation et le suivi puissent être contrôlés.

Les assujettis ont le devoir de s'assurer eux-mêmes que le prestataire est reconnu, spécialisé en droit suisse, proposant des modules structurés avec un contenu défini et un test final avec un seuil de réussite.

Formation interne

Non recommandé pour les dirigeants qualifiés et les responsables compliance / risques.

Possible pour les autres collaborateurs.

Afin de garantir la qualité des formations, il est recommandé aux assujettis de choisir des prestataires de formation indépendants, qui ne soient pas impliqués - en interne ou sur la base d'un mandat - dans la société formée.

Prestataires

L'OSIF recommande de suivre des formations données par des institutions établies et reconnues, afin de garantir un niveau de qualité permettant de disposer des compétences spécifiques et d'étudier les règles de conduite propres à la profession de gestionnaire de fortune et/ou de trustee.

Gestionnaires de Fortune

Il sied de mentionner à titre indicatif les prestataires reconnus selon le standard suisse SAQ Swiss Association for Quality, tel que dans le cadre du système de certification SAQ Client Advisor - Certified Wealth Management Advisor CWMA.

Trustees

La STEP (The Society of Trust and Estate Practitioners) est une association qui regroupe avocats, comptables, trustees et autres professionnels et qui encourage et promeut l'expertise des professionnels dans le domaine des trusts.

Ces formations sont conformes aux obligations du Continuing Professional Development (CPD) de STEP.